



CA d'Epinal (Siren : 200068757)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Golbey
Arrondissement	Épinal
Département	Vosges
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	01/01/2017
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Michel HEINRICH

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	4, rue Louis MEYER
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	88190 GOLBEY
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	114 466
-----------------------------	---------

Densité moyenne 101,57

Périmètre

Nombre total de communes membres : 78

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
88	Arches (218800118)	1 691
88	Archettes (218800126)	1 098
88	Aydoilles (218800266)	1 077
88	Badménil-aux-Bois (218800274)	160
88	Bayecourt (218800407)	260
88	Bellefontaine (218800480)	1 002
88	Brantigny (218800738)	215
88	Capavenir Vosges (200059939)	9 101
88	Chamagne (218800845)	473
88	Chantraine (218800878)	3 293
88	Charmes (218800902)	4 742
88	Charmois-l'Orgueilleux (218800928)	595
88	Châtel-sur-Moselle (218800944)	1 752
88	Chaumousey (218800985)	934
88	Chavelot (218800993)	1 422
88	Damas-aux-Bois (218801215)	274
88	Darnieulles (218801264)	1 437
88	Deyvillers (218801322)	1 457
88	Dignonville (218801330)	199
88	Dinozé (218801348)	617
88	Dogneville (218801363)	1 513
88	Domèvre-sur-Avière (218801421)	410
88	Domèvre-sur-Durbion (218801439)	281
88	Dompierre (218801520)	270
88	Dounoux (218801579)	873
88	Épinal (218801603)	33 148
88	Essegney (218801637)	763
88	Florémont (218801736)	460
88	Fomerey (218801744)	164
88	Fontenoy-le-Château (200036390)	568
88	Frizon (218801900)	522
88	Gigney (218802007)	48
88	Girancourt (218802015)	911
88	Golbey (218802098)	8 757
88	Gruey-lès-Surance (218802213)	270
88	Hadigny-les-Verrières (218802247)	410
88	Hadol (218802254)	2 474
88	Haillainville (218802288)	171
88	Hergugney (218802395)	138
88	Igney (218802478)	1 193

88	Jarménil (218802502)	478
88	Jeuxey (218802536)	703
88	La Baffe (218800282)	729
88	La Chapelle-aux-Bois (218800886)	676
88	La Haye (218802361)	115
88	Langley (218802601)	163
88	La Vôge-les-Bains (200069326)	1 747
88	Le Clerjus (218801082)	584
88	Les Forges (218801785)	1 938
88	Les Voivres (218805208)	319
88	Longchamp (218802734)	467
88	Mazeley (218802940)	270
88	Montmotier (218803112)	46
88	Moriville (218803138)	441
88	Nomexy (218803278)	2 126
88	Padoux (218803401)	521
88	Pallegney (218803427)	173
88	Portieux (218803559)	1 279
88	Pouxieux (218803583)	2 029
88	Raon-aux-Bois (218803716)	1 256
88	Rehaincourt (218803799)	369
88	Renauvoid (218803880)	121
88	Rugney (218804060)	144
88	Sanchey (218804391)	975
88	Savigny (218804490)	184
88	Sercoeur (218804540)	246
88	Socourt (218804581)	273
88	Trémonzey (218804797)	259
88	Ubexy (218804805)	175
88	Uriménil (218804813)	1 378
88	Uxegney (218804839)	2 360
88	Uzemain (218804847)	1 085
88	Vaudéville (218804953)	168
88	Vaxoncourt (218804979)	460
88	Villoncourt (218805091)	112
88	Vincey (218805133)	2 207
88	Xertigny (218805307)	2 660
88	Zincourt (218805323)	87

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 48

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)
- Autres énergies

Proposition de délimitation des zones de développement éolien Compétence facultative territorialisée jusqu'au 1/01/2019.

Environnement et cadre de vie

- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)

Gestion des eaux pluviales urbaines

- Assainissement collectif

- Collecte, transport et traitement des eaux usées par tout type de réseau unitaire et séparatif - Epuration des eaux usées : création, exploitation et entretien des stations d'épuration - Elimination des boues Compétence facultative territorialisée jusqu'au 1/01/2019.

- Assainissement non collectif

- Contrôle des systèmes d'assainissement non collectif - Opération d'aide à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif Compétence facultative territorialisée jusqu'au 1/01/2019.

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

- Lutte contre les nuisances sonores

- Lutte contre la pollution de l'air

- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique

- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau

- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer

- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines

- Gestion des eaux pluviales urbaines

- Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols

- Autres actions environnementales

Protection et mise en valeur de l'environnement (le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux) et notamment la réflexion, l'élaboration, la signature d'une charte de l'environnement sur le territoire communautaire et la maîtrise d'ouvrage d'actions en découlant). Compétence facultative territorialisée jusqu'en 2019

Sanitaires et social

- Action sociale

- En faveur de la petite enfance En matière de petite enfance : - Création, aménagement, entretien et gestion des structures d'accueil en faveur de la petite enfance - Soutien aux structures associatives d'accueil de la petite enfance - Gestion et animation du réseau d'assistants maternels grâce au relais assistants maternels Compétence facultative territorialisée jusqu'au 1/01/2019.

Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion

~~économique et de sécurité que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions~~

Développement et aménagement économique

~~touristique, portuaire ou aéroportuaire, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales~~
 - Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire

- Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche

Développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation dans le respect des dispositions réglementaires et législatives en vigueur : par des actions de financement et de soutien à l'investissement et/ou au fonctionnement des activités d'enseignement supérieur, de la restauration et de logement universitaire ; par des actions de

financement et de soutien à la vie étudiante. Compétence facultative territorialisée jusqu'au 1/01/2019

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Constitution de réserves foncières
- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports
- Transport scolaire
- Plans de déplacement urbains
- Etudes et programmation

Mise en place de toutes les actions permettant le maintien des services publics sur le territoire de la Communauté de communes de la Moyenne Moselle

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie
↳ Prise en charge des travaux d'entretien général de la voirie reconnue d'intérêt communautaire ;
- Parcs de stationnement

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
Création, aménagement, entretien et gestion des structures d'accueil en faveur du tourisme : . . Compétence facultative territorialisée jusqu'au 1/01/2019. - Etat des lieux des potentiels culturels et touristiques et définition d'une politique culturelle et touristique concertée à l'échelle communautaire. - Mise en place d'itinéraires de randonnées pédestres, équestres, de parcours de santé, de circuits animés d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire les projets susceptibles de toucher plusieurs communes du territoire. - Etude d'opportunités et de faisabilité pour la création ou la réhabilitation d'équipements ou de sites touristiques; - Développement de l'éco-tourisme" et du "tourisme durable" - Participation à la compétence "itinéraire VTT de pays : gestion des itinéraires et communication du pays d'Epinal, coeur des Vosges - Participation à la compétence "véloroute Charles le Téméraire - section canal des Vosges" du pays d'Epinal, coeur des Vosges - Participation à la compétence "Label Pays d'Art et d'Histoire" du pays d'Epinal, coeur des Vosges. Compétence facultative territorialisée jusqu'au 1/01/2019.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat
- Politique du logement non social
- Politique du logement social
- Action et aide financière en faveur du logement social
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Amélioration du parc immobilier bâti
- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre

Autres

- Acquisition en commun de matériel
Centrale d'achat : constitution en centrale d'achat, au sens de l'article 9 du code des marchés publics issu du décret n° 2006-975 du 1er août 2006 pour toutes catégories d'achat ou de commandes publiques se rattachant aux compétences exercées par la CA
- Collecte des contributions pour le financement du SDIS
- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)
- NTIC (Internet, câble...)
La constitution et la gestion des réseaux câblés de vidéocommunications ainsi que l'exploitation et la programmation des services de radiotélévision sur ces réseaux. Compétence facultative territorialisée jusqu'au 1/01/2019.
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Création et gestion des maisons de services au public

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
88	SM pour l'informatisation communale dans le département des Vosges (258801901)	SM ouvert	381 440
54	SM EPTB Meurthe Madon (200028629)	SM ouvert	763 487
88	SM du SCOT des Vosges Centrales (258803691)	SM fermé	134 548
88	ÉVODIA (258802560)	SM fermé	366 902
88	SM du Pays d'Epinal - Coeur des Vosges (200048726)	SM fermé	140 500
88	SM de collecte et de valorisation des déchets ménagers de la région d'Epinal (258801422)	SM fermé	160 478
88	SM départemental d'assainissement non collectif (258803642)	SM fermé	337 010
54	Pôle métropolitain du sillon lorrain (200030989)	Pôle métrop.	681 916
88	SM de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la région de Lerrain (200071280)	SM fermé	24 521

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2020 - millésimée 2017)